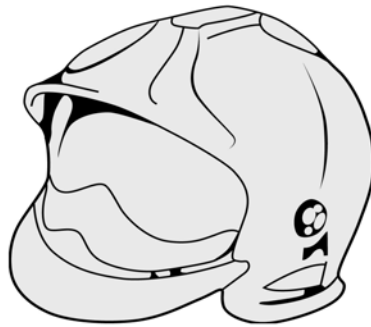


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2006-8

ANNEE 2006

Édition du 21 juin 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006.8

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN 2006

2006 – 012 - Approbation de procès-verbal	4
2006 – 013 – Compte administratif 2005 – Affectation du résultat au budget supplémentaire 2006.....	5
2006 – 014 – Emprunts des communes sièges d'un CSP, CS ou CI – Année 2006	6
2006 – 015 – Provisions pour carences d'ambulanciers – Année 2005.....	7
2006 – 016 – Reprises sur provisions	8
2006 – 017 – Subvention exceptionnelle à l'Union des sapeurs pompiers de la région Centre.....	9
2006 – 018 – Subvention exceptionnelle à l'Oeuvre des pupilles	10
2006 – 019 – Admissions en non-valeur	11
2006 – 020 – Redimensionnement de l'AP 25 - Antares.....	12
2006 – 021 – Situation des AP / CP	14
2006 – 022 – Reprise de subvention d'investissement FAI.....	15
2006 – 023 – Sorties de l'actif	17
2006 – 024 – Amortissements exceptionnels	19
2006 – 025 – Remboursement des dépenses du CPI de Magny	20
2006 – 026 – Budget supplémentaire 2006	21

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
9 JUIN 2006**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 012 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 avril 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 013 – Compte administratif 2005 – Affectation du résultat au budget supplémentaire 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise l'affectation, au budget supplémentaire 2006, sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 900 000,00 €, ce qui permettra le financement partiel du programme immobilier imputé en investissement et l'utilisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2005 pour financer les opérations nouvelles de la section de fonctionnement à hauteur de 3 466 433,84 € (dont une partie est destinée à financer les engagements de 2005 non soldés sur l'exercice, à abonder le chapitre des dépenses imprévues et à constituer une dotation de 1 882 797,84 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement) ; l'inscription au chapitre 002 du budget supplémentaire 2006 est donc égale à 3 466 433,84 €,
- approuve le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 3 692 480,30 € (après correction des ICNE). Cette inscription sur la ligne 001 figure au budget supplémentaire 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,
le directeur

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 014 – Emprunts des communes sièges d'un CSP, CS ou CI – Année 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térrouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le remboursement pour l'exercice 2006, des sommes ci-dessous :

- Authon du Perche : 7 782,16 €

- La Bazoche Gouët : 3 555,80 € (*cette somme a été arrondie compte tenu de la non production des tableaux d'amortissement en euros, l'année 2006 correspondant à la régularisation des annuités*).

Il est précisé que ces deux communes ont refusé le remboursement anticipé du capital restant dû et sont encore éligibles au dispositif de remboursement de 2 emprunts.

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 656 du budget primitif.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 015 – Provisions pour carences d'ambulanciers – Année 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement à l'article 6815 de 21 620 € conformément à l'instruction comptable, des interventions pour carences d'ambulanciers privés n'étant pas reconnues par le centre hospitalier de Dreux.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 016 – Reprises sur provisions

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la reprise au compte de résultat, de la somme de 50 634 €, concernant des interventions pour carences d'ambulanciers effectuées en 2004 (titre n° 302/2005) par les sapeurs pompiers, cette provision devenant sans objet.

Cette reprise s'effectuera par une opération d'ordre mixte, conformément aux dispositions de la M61.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 017 – Subvention exceptionnelle à l'Union des sapeurs pompiers de la région Centre

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 1 906 €, sous la forme d'une subvention exceptionnelle, à l'Union des sapeurs pompiers de la région Centre au titre de la participation du SDIS d'Eure et Loir à la réalisation d'une revue éditée à l'occasion du prochain congrès régional qui se tiendra à Blois (Loir et Cher), les 16 et 17 septembre prochains. Ce montant est inscrit à l'article 657.4 du budget supplémentaire 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 018 – Subvention exceptionnelle à l'Oeuvre des pupilles

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térrouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 700 €, sous forme d'une subvention exceptionnelle, à l'Oeuvre des pupilles. Cette somme correspond aux dommages et intérêts versés au SDIS suite aux constitutions de partie civile pour les affaires suivantes :

- titre 2005/125 pour un sur-accident à Auneau = 500 €
- titre 2005/306 pour jets de pierres au CSP de Dreux = 100 €
- titre 2005/307 pour une agression à Luray = 100 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 019 – Admissions en non-valeur

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térrouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur de 28 titres de recettes émis entre 1996 et 2004, pour un montant de 1 940,46 € qui seront imputés à l'article 654, « pertes et créances irrécouvrables », conformément à la demande de la paierie départementale.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 020 – Redimensionnement de l'AP 25 - Antares

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térrouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité moins une abstention (M. FAUVE), autorise le redimensionnement de l'AP 25 concernant la mise en place du réseau Antares et approuve les écritures suivantes :

AP 25 - Antares	Montant AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007
BP	3 570 000,00	113 628,00	3 298 488,20	157 883,80
Demandes BS	+ 212 599,20	-	+ 370 483,00	- 157 883,80
BS	3 782 599,20	113 628,00	3 668 971,20	0

Le détail des crédits de paiements 2006 est le suivant :

• Article 203.1 – Frais d'étude	11 840,40 €	} BP = 1 233 548,00 € RE = 1 203 099,80 € BS = <u>341 533,00 €</u> 2 778 180,80 €
• Article 215.31 – Réseau de transmission	2 778 180,80 €	
• Article 204.5 – Fonds de concours	850 000,00 €	
Total des CP (écritures réelles)	= 3 640 021,20 €	

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

Écritures d'ordre pour l'amortissement des frais d'étude et de publicité :

- Article 203.1 – recette d'ordre 28 950,00 €
Total des CP (écritures d'ordre) = 28 950,00 €

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 021 – Situation des AP / CP

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térrouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les modifications des AP / CP, conformément au rapport joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 022 – Reprise de subvention d'investissement FAI

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte de la reprise des subventions d'investissement pour 2006 s'élevant à 77 396,15 €, se décomposant comme suit :

	matériel	montant subvention	durée amortissement du matériel	année entrée amortissement du matériel	montant reprise subvention pour 2006
FAI 2003	1 FPT	30 592,00	18 ans	2004	1 699,56
	2 FPT MOUSSE	73 930,00	18 ans	2004	4 107,22
	5 VTU ⁽¹⁾	23 625,00	10 ans	2005	4 725,00
	1 CECAR	28 402,50	10 ans	2004	2 840,25
	13 KIT VTU	10 991,00	10 ans	2004	1 099,10
	10 CCF	270 865,00	18 ans	2005	15 048,06
	1 CMIC	2 867,00	10 ans	2005	286,70
	MAT PMA	38 165,36	10 et 5 ans	2003	5 626,45
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2003					35 432,28
FAI 2004	6 CCF	130 080,00	18 ans	2005	7 226,67
	1 EPA ⁽¹⁾	48 500,00	18 ans	2004	5 388,88
	10 VLHC	23 164,80	5 ans	2005	4 633,00
	MAT NRBC	12 750,00	1 an	2005	12 750,00
	VSAV	75 872,00	10 ans	2005	7 587,20
	SYSTEME ALERTE	34 103,40	1, 3, 5 ans suivant lots	2004 et 2005 suivant lots	7 708,69
TOTAL REPRISE SUBVENTION FAI 2004					45 294,41

(1) Une reprise de 2 ans est réalisée compte tenu du décalage entre la date d'entrée en amortissement et le montant de la subvention. Le montant total des reprises s'élève à 80 726,69 € pour l'année 2006, compte tenu des encaissements enregistrés au 19 mai.

- abroge la délibération du conseil d'administration du mois de décembre 2005 relative aux reprises 2006,
- autorise la passation des écritures nécessaires.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 023 – Sorties de l'actif

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

Plieuse inséreuse :

- valide la sortie de la plieuse inséreuse SI 3200 du patrimoine du SDIS d'Eure et Loir,
- autorise le président à la céder à la société SECAP pour un montant de 530,55 € HT ;

Services techniques :

- autorise en premier lieu, le don à une ou plusieurs associations caritatives de sapeurs-pompiers ayant pour but la remise en état du matériel et sa mise à disposition de pays défavorisés, ou à défaut, leur mise au rebut et leur destruction, des lots suivants qui n'ont pas trouvé acquéreur lors des ventes des 26 février et 26 avril derniers d'engins et de matériels obsolètes du SDIS :

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

- * lot n° 77 : lot de 204 appareils respiratoires isolants (dossards et masques, hors bouteilles),
- * lot n° 79 : lot de matériels d'imprimerie (banc photo, châssis d'insolation, clicheur, copy proof).

- donne délégation au bureau afin de prendre toute décision concernant ce dossier.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 024 – Amortissements exceptionnels

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise une dotation de 73 052,60 € afin d'ajuster les amortissements qui auraient dû être comptabilisés sur les biens dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 025 – Remboursement des dépenses du CPI de Magny

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Térouinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer une convention annuelle de financement avec la commune de Magny au titre de l'année 2006.

Le remboursement s'effectuera à hauteur des justificatifs présentés et ce, dans la limite de 1 500 €, somme maximale allouée à cette collectivité compte tenu de l'effectif du centre, ce qui portera le montant maximal des remboursements effectués par le SDIS pour l'exercice à hauteur de 47 236,82 € pour 45 communes au lieu de 45 736,82 € pour 44 communes comme délibéré lors du conseil d'administration du 9 décembre 2005.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 9 juin 2006

OBJET

2006 – 026 – Budget supplémentaire 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 juin 2006 à 14h30 au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Téroinard, Vella.

M. GORGES donne pouvoir à M. FAVRAT

M. HERIOT donne pouvoir à M. BONISSOL

Mme SANTERRE donne pouvoir à M. JAULNEAU

M. VENOT donne pouvoir à M. de MONTGOLFIER

Absents, excusés :

Mme Santerre,

Mrs Gorges, Hamel, Hériot, Huwart, Sourisseau et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 8 juin 2006,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, (M. FAUVE réservant son vote quant à Antares), approuve le budget supplémentaire 2006 joint en annexe, s'équilibrant globalement à hauteur de :

- 4 826 473,00 € en section d'investissement
- 3 524 397,84 € en section de fonctionnement.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.8 du : 21 juin 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2006

est exécutoire à la date du : 21 juin 2006

Pour le président,
le directeur

Colonel Didier Paris